



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Février 2026

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SOMMAIRE

I. Les éléments de contexte

A/ Le contexte macro-économique

B/ Les dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026

C/ L'évolution de la pauvreté

II. Données budgétaires rétrospectives et évolution des dépenses de personnel

A/ Les données budgétaires rétrospectives

B/ Evolutions relatives aux dépenses de personnel

III. Les orientations pour le budget primitif 2026

A/ Les enjeux budgétaires du CCAS pour 2026

B/ Les grands équilibres du budget primitif 2026

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport sur les orientations budgétaires (ROB) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présenté préalablement au vote du Budget Primitif 2026.

Le rapport a pour objet d'éclairer le Conseil d'administration sur la situation financière de l'établissement, sur les tendances d'évolution des recettes et des dépenses, ainsi que sur les choix structurants retenus pour l'exercice 2026.

Il s'inscrit dans une démarche de transparence et de pilotage : au-delà de la présentation des chiffres, le ROB explicite les hypothèses et les déterminants de construction budgétaire, ainsi que les marges de manœuvre et points de vigilance identifiés pour l'année à venir.

Le Conseil Municipal a adopté le budget de la commune pour 2025 le 15 décembre dernier, avec les priorités suivantes :

- **Maintenir constants les taux des impôts locaux, inchangés pour la 22^{ème} année consécutive,**
- **Ajuster les dépenses de fonctionnement pour tenir compte des mesures gouvernementales, tout en conservant un niveau suffisant d'autofinancement,**
- **Investir en faveur des services et équipements communaux de proximité,**
- **Autofinancer intégralement les investissements afin d'éviter le recours à un nouvel emprunt,**
- **En matière sociale, conforter le soutien au CCAS avec une subvention de 1,4 M€.**

En l'absence de loi de finance adoptée, l'élaboration du budget du CCAS est réalisé dans les mêmes conditions d'incertitudes que pour le budget principal. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur les finances de l'Etat se traduiront par une contribution des collectivités locales à la réduction du déficit public, mais l'absence d'adoption du texte définitif ne permet pas à ce stade d'en connaître les modalités.

Dans ce contexte et dans la continuité de l'an passé, la plus grande prudence est de mise. Assis sur une situation financière saine mais sensible aux décisions de l'Etat et de nos partenaires, le budget 2026 du CCAS devra faire preuve de sobriété, même si le contexte économique et social confère une importance particulière à l'action du CCAS. Son action en faveur des familles, des plus démunis, des populations fragiles et des seniors demeure primordiale.

I/ LES ELEMENTS DE CONTEXTE

A/ Le contexte international et macro-économique

L'environnement macro-économique pèse directement sur la construction budgétaire des collectivités et établissements publics locaux, à travers la dynamique des prix (énergie, alimentation, prestations), les indexations contractuelles, l'évolution des taux d'intérêt et la trajectoire des finances publiques.

Après la période de forte inflation de 2022-2023, la conjoncture s'oriente vers une normalisation progressive. Les publications récentes convergent vers un scénario de croissance modérée en France pour 2026, associé à une inflation durablement inférieure à 2%.

Les projections macroéconomiques de la Banque de France publiées en décembre 2025 anticipent une croissance du PIB autour de 1,0% en 2026. L'inflation totale (IPCH) serait d'environ 1,3% en moyenne annuelle, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation se situerait autour de 1,6%. Ces hypothèses traduisent la stabilisation des prix de l'énergie et une inflation de services portée par la dynamique salariale.

L'Insee, dans sa note de conjoncture de décembre 2025, souligne de son côté une stabilisation de l'activité au premier semestre 2026 à un rythme proche de la moyenne des années 2010, et indique un acquis de croissance de l'ordre de 1% à mi-année 2026.

Ces éléments se traduisent, pour le CCAS, par des impacts multiples :

- un effet sur les charges de fonctionnement (achats et prestations) via les indexations et la dynamique des prix ;
- un effet sur la masse salariale via les mesures nationales comme la hausse des cotisations retraites et l'évolution du SMIC ;
- un effet sur les recettes lorsque celles-ci dépendent de l'activité et des barèmes ou participations des partenaires (notamment sur les services à la petite enfance).

Enfin, la remontée des taux d'intérêt observée depuis 2022 conduit à une vigilance accrue sur les coûts de financement pour les projets d'investissement, sachant que le CCAS n'a aucune dette mais qu'il reste très dépendant de la situation financière de la commune.

Dans ce contexte, la construction du BP 2026 repose sur une approche prudente : les inscriptions budgétaires privilégient la sécurisation des dépenses obligatoires (personnel, prestations indispensables), tout en conservant une capacité d'ajustement en cours d'exercice en fonction des consommations réelles et des recettes constatées.

Le suivi budgétaire tout au long de l'année permet d'anticiper les écarts, d'identifier les facteurs explicatifs (prix, volumes, activité, aléas RH) et de proposer, le cas échéant, des mesures correctrices (redéploiements de crédits, ajustements des programmations, priorisations).

B/ Les dispositions de la loi de finances pour 2026 impactant les collectivités locales

Les décisions nationales en matière de finances publiques influent sur les équilibres locaux, directement (concours financiers, fiscalité transférée, FCTVA, dotations d'équipement) ou indirectement (mesures nationales sur les rémunérations, cadre réglementaire des politiques sociales).

Le contexte budgétaire national pour 2026 est marqué par une recherche de consolidation des comptes publics. Plusieurs analyses publiques ont souligné les tensions autour de la trajectoire du déficit et la nécessité d'arbitrages pour contenir la dépense.

Dans l'attente de l'adoption définitive de la loi de finances pour 2026, les collectivités peuvent maintenir au 1er janvier 2026 les règles applicables en 2025 : règles de financement financiers, les fractions de TVA, les compensations fiscales et les modalités de versement du FCTVA.

Pour les collectivités, les sujets structurants généralement suivis au titre de la loi de finances comprennent :

- l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des mécanismes de péréquation ;
- l'évolution des compensations et fractions de fiscalité transférée ;
- les modalités de soutien à l'investissement local (FCTVA, dotations, appels à projets) ;
- les mesures de maîtrise de la dépense publique et les éventuels dispositifs de contractualisation.

Pour le CCAS, l'impact principal est indirect : l'évolution des finances de la commune conditionne la soutenabilité de la subvention d'équilibre, et les mesures nationales sur la masse salariale pèsent sur le budget de fonctionnement. La vigilance porte également sur les cofinancements et subventions (CAF, Département, autres partenaires) qui peuvent être liés à des enveloppes nationales ou à des priorités de politique publique.

Dans ce cadre, le BP 2026 du CCAS est bâti sur des hypothèses prudentes de recettes, afin d'éviter une surestimation des ressources. Les dépenses sont construites de manière à garantir la continuité des services et la qualité de l'accueil, tout en recherchant des marges de maîtrise sur les postes pilotables.

Le CCAS maintient ainsi une approche de gestion active : programmation et suivi des dépenses, recherche de financements externes, optimisation des organisations et des achats, et dialogue de gestion avec la collectivité de rattachement.

C/ L'évolution de la pauvreté

Au-delà de la conjoncture macro-économique, l'évolution des situations de précarité structure les besoins d'intervention du CCAS : accompagnement social, accès aux droits, soutien d'urgence, prévention et actions d'inclusion.

Les fragilités peuvent être renforcées par la hausse des charges contraintes (logement, énergie), par les difficultés d'accès à l'emploi et par des ruptures de parcours (santé, séparation, isolement). L'amélioration de l'inflation ne supprime pas la pression sur les ménages les plus exposés.

Pour 2026, les orientations du CCAS intègrent donc un double objectif :

- répondre efficacement aux besoins immédiats (secours, aides, accompagnement) ;
- soutenir des actions de prévention et d'autonomie, notamment au bénéfice des personnes âgées et des familles.

Cette logique suppose un pilotage fin : articulation avec les partenaires institutionnels, coordination avec les services municipaux, et adaptation des modalités d'intervention au plus près des publics.

Le CCAS veille également à l'accessibilité des dispositifs : information du public, simplification des démarches lorsque cela est possible, accompagnement des personnes éloignées du numérique, et orientation vers les partenaires compétents (Département, CAF, associations).

Dans ce contexte, la trajectoire budgétaire doit concilier la soutenabilité financière et la capacité de réponse : c'est un enjeu central des orientations 2026.

Le nombre d'allocataires de minima sociaux augmente plus nettement en 2024 qu'en 2023

Au niveau national, la DREES observe qu'après deux années de légère hausse en 2022 (+0,4 %) et en 2023 (+0,5 %), le nombre d'allocataires de minima sociaux augmente plus nettement en 2024 (+1,3 %), pour atteindre 4,25 millions en fin d'année.

Si on détaille par allocation, les effectifs du revenu de solidarité active (RSA) fin 2024 (-0,5 %), soit un peu plus faiblement qu'en 2023 (-2,0 %), d'allocataires fin 2024. À l'inverse, la croissance du nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) se poursuit en 2024 (+3,3 %) pour atteindre 1,40 million en fin d'année, mais à un rythme moindre qu'en 2023 (+4,5 %).

Après une hausse soutenue en 2023 (+4,6 %), les effectifs du minimum vieillesse continuent d'augmenter vivement en 2024 (+4,3 %) pour s'élever à 754 500 allocataires. Enfin, après des années de forte baisse, le nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) rebondit nettement en 2024 (+4,7 %) pour atteindre 265 000 en fin d'année.

En 2024, 33,3 milliards d'euros ont été versés au titre des minima sociaux (1,1 % du PIB), marquant une hausse de 3,2 % par rapport à 2023 (en euros constants, c'est-à-dire en neutralisant l'effet de l'inflation).

En incluant les conjoints et les enfants à charge, 6,9 millions de personnes sont couvertes par les minima sociaux fin 2023, soit une personne sur dix en France métropolitaine et trois sur dix dans les DROM (hors Mayotte).

Les prestations sociales représentent près de 40 % du revenu disponible des ménages pauvres

En France métropolitaine, en 2022, 9,1 millions de personnes sont pauvres monétairement, leur niveau de vie étant inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 216 euros par mois. Les prestations sociales non contributives représentent 37 % du revenu disponible des ménages pauvres (14 % de minima sociaux, 10 % d'aides au logement, 10 % de prestations familiales et 3 % de prime d'activité). Elles augmentent en moyenne le niveau de vie des personnes pauvres de 363 euros par mois, sans toutefois leur permettre de franchir le seuil de pauvreté.

La redistribution diminue d'un tiers le nombre de personnes pauvres

Jointes à la fiscalité directe, les prestations sociales non contributives diminuent le taux de pauvreté de 6,9 points en 2022 : 14,4 % de la population métropolitaine est considérée comme pauvre (9,1 millions de personnes), contre 21,3 % (13,5 millions) qui le serait si ces prestations et les impôts directs n'existaient pas. L'effet de la redistribution sur le taux de pauvreté est particulièrement marqué pour les familles monoparentales (-20,0 points pour celles avec au moins 2 enfants), pour les familles nombreuses (-13,8 points pour les couples avec 3 enfants), pour les moins de 20 ans (-11,2 points) et pour les personnes handicapées de 15 ans ou plus (y compris personnes âgées) [-10,9 points].

Un revenu disponible plus élevé en travaillant au smic que sans travailler

Une personne seule locataire dans le parc privé et sans revenu d'activité, non handicapée et d'âge actif, dispose en janvier 2025 de 873 euros mensuels de prestations sociales (572 euros de RSA et 301 euros d'aides au logement). Son revenu disponible serait plus élevé (1 673 euros) si elle travaillait pour un smic net à temps plein, avec 1 426 euros de salaire et 246 euros de prime d'activité. De manière générale, quelle que soit la composition familiale, le revenu disponible augmente avec le salaire et il est plus élevé avec un salaire au smic que sans salaire. Par exemple, sans revenu d'activité, le revenu disponible d'une famille monoparentale avec 2 enfants est de 1 720 euros, contre 2 544 euros avec un smic.

Un quart des bénéficiaires du RSA sortent des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante.

Cette part diminue avec l'âge et avec l'ancienneté dans les minima sociaux. Parmi ceux sortis des minima sociaux, environ trois sur quatre sortent pour au moins deux ans et quatre sur sept pour au moins cinq ans. Un peu plus de la moitié ont un emploi à la fin de l'année où ils sortent. Toutefois, beaucoup de bénéficiaires du RSA font des allers-retours dans les minima sociaux. Parmi les bénéficiaires du RSA âgés de 35 à 64 ans fin 2023, 41 % sont sortis au moins une fois des minima sociaux au cours des dix années précédentes, puis y sont revenus. Par ailleurs, une part importante reste dans les minima sociaux de manière très durable : 26 % des bénéficiaires du RSA de 35 à 64 ans fin 2023 ont perçu un minimum social chaque fin d'année entre 2013 et 2023.

Le taux de sortie des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante est bel (fin 2022 et fin 2023) pour les allocataires de l'AAH, signe de leurs difficultés spécifiques d'insertion. Aussi, leur persistance dans les minima sociaux est très forte : 55 % des allocataires de l'AAH âgés de 35 à 64 ans fin 2023 ont perçu les dix années précédentes des minima sociaux.

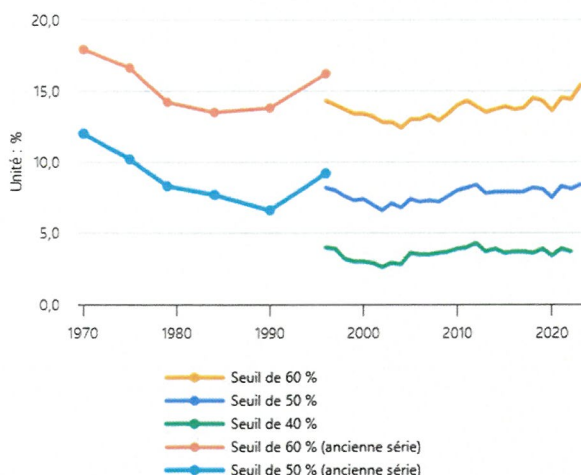
Selon l'observatoire des inégalités (décembre 2025), le nombre de pauvres augmente et la pauvreté change pour partie de visage. La première raison est liée à la progression du nombre de familles monoparentales, dont les difficultés se sont accrues entre le début des années 2000 et 2010 : leur taux de pauvreté a augmenté de 15 % à 23 %. Il a diminué ensuite, mais se situe toujours autour de 20 %. Il s'agit dans l'immense majorité de femmes ayant en charge un ou plusieurs enfants, dont le niveau de vie diminue fortement après une séparation.

La pauvreté s'est aussi « rajeunie » : le taux de pauvreté des 18-29 ans a augmenté de 6 points au début des années 2000 à 10 % en 2023. Les jeunes adultes sont notamment victimes des difficultés d'insertion sur le marché du travail et de la progression des contrats précaires.

L'Insee ne diffuse pas de données sur l'évolution du taux de pauvreté selon l'origine migratoire, il est donc difficile d'en mesurer l'évolution. Les immigrés représentent environ 20 % des personnes pauvres, ce n'est donc pas la composante essentielle, mais leur taux de pauvreté est de 19 %, soit plus de deux fois supérieur à la moyenne de la population.

Ces données sont des moyennes. La pauvreté frappe bien entendu aussi des couples, des familles, des personnes âgées, des non-immigrés. La transformation des visages de la pauvreté ne doit pas masquer le principal facteur : c'est d'abord la difficulté d'accéder à un travail dignement rémunéré qui rend pauvre. Accès qui dépend largement du diplôme. Alors que le taux de pauvreté atteint 3,8 % chez les diplômés de l'enseignement supérieur, il est de 12,4 %, soit trois fois plus, chez ceux qui n'ont aucun titre scolaire. L'essor du travail peu qualifié et de la précarité (intérim et CDD en particulier) frappent bien davantage les catégories populaires, notamment celles qui ne vivent pas en couple.

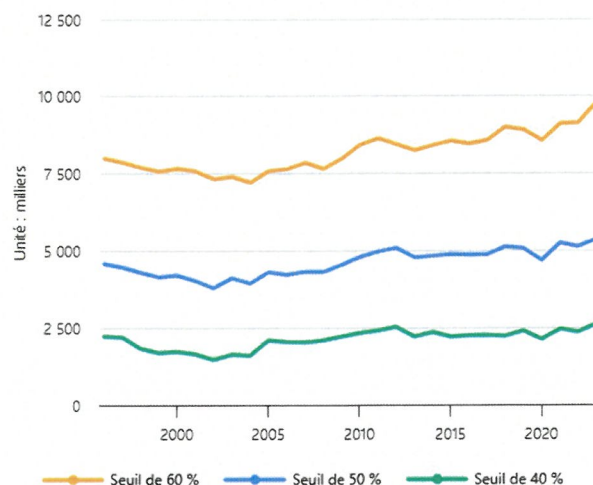
Évolution du taux de pauvreté



Lecture : en 2023, 8,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian.

Source : Insee - © Observatoire des inégalités

Évolution du nombre de personnes pauvres



Lecture : en 2023, 5,4 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian.

Source : Insee - © Observatoire des inégalités

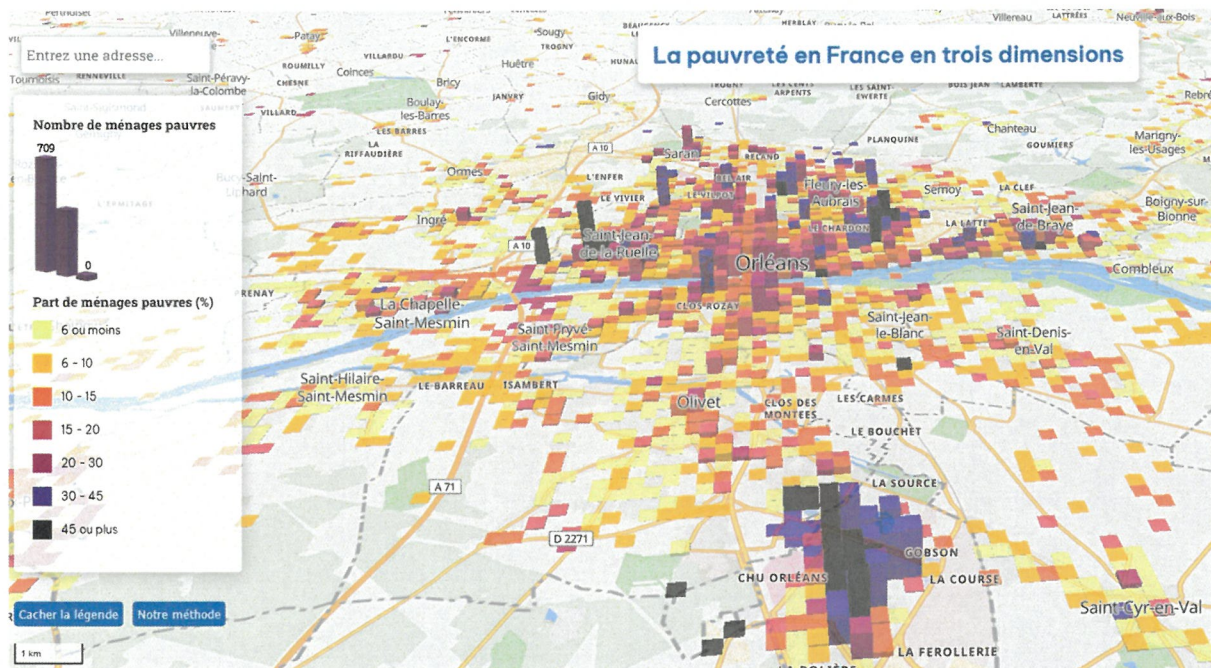
Selon l'Insee, environ deux millions de personnes sont en situation de grande pauvreté : elles disposent de faibles revenus et déclarent subir de graves privations. Mais l'institut ne nous donne pas de quoi chiffrer l'évolution de cette population au cours des trente dernières années. Bien sûr, il faut

demeurer prudent. Ne pas confondre, par exemple, l'évolution du nombre d'urgence et l'évolution du nombre de personnes à la rue, laissées sans abri.

Pour autant, plusieurs phénomènes inquiètent : ces trente dernières années sont aussi marquées par le retour de formes d'hébergement ultra-précaires (qu'on peut qualifier de « bidonvilles »), souvent en périphérie des villes, notamment dans les grandes métropoles. Dans les villes, les sans-abris ne sont plus seulement des hommes adultes, mais de plus en plus des familles, une forme de pauvreté extrême qui avait quasiment disparu. Pour une grande partie, il s'agit de migrants qui ne disposent d'aucune solution, faute d'avoir accès au travail. Le fait que des enfants dorment à la rue constitue un retour en arrière énorme, il heurte profondément nos valeurs.

La baisse du chômage entamée en 2015 est désormais à l'arrêt, ce qui aggrave la situation en bas de l'échelle des revenus. L'inflation semble jugulée, un signe positif pour les plus modestes. Beaucoup va dépendre de la revalorisation des prestations sociales. Si les plus modestes sont les cibles des économies budgétaires, alors il faudra s'attendre à une poursuite de l'augmentation de la pauvreté. Enfin, il est beaucoup plus complexe de déterminer quels mécanismes vont affecter le niveau de vie médian (et donc le seuil de pauvreté), qui dépend pour beaucoup des variations des salaires : dans ce domaine, l'Insee table sur une hausse modérée.

La situation locale



Source : observatoire des inégalités en France

Selon le 30^{ème} rapport national sur la pauvreté du Secours Catholique que la délégation du Loiret a présenté à la presse le 20 novembre dernier, le profil des personnes accompagnées a fortement évolué depuis 1994. Conjoncturelle en 1994, la pauvreté est devenue multidimensionnelle et structurelle.

Alors que le taux de pauvreté selon l'INSEE s'est élevé en France en 2024 à 15,4 %, soit le niveau le plus élevé depuis 30 ans, l'association dit faire face à un essor des situations de pauvreté extrême. Il faut rappeler que le poids des dépenses pré-engagées (loyer et charges, téléphonie, banque, cantine...) représentent en moyenne 60 % du revenu des ménages accueillis par l'association contre 30 % pour la population générale.

Aujourd'hui, il est constaté :

- Une hausse de la part des femmes,
- Une augmentation des ménages vivant en zone rurale,

- De nouveaux publics comme les étudiants ou les retraités,
- Des travailleurs pauvres en plus forte proportion.

La part des adultes accueillis en situation d'inactivité est passée de 40 % en 1999 à 66 % en 2024. Il faut distinguer les situations d'inactivité dite classique (étudiant, retraité, personne au foyer, inaptitude au travail pour raisons de santé) de celles dites « autres » regroupant des personnes en âge de travailler mais qui n'ont pas obtenu de droit au travail ou qui, découragées, ne cherchent plus d'emploi. 38 % de ces dernières sont dans cette situation depuis plus de 2 ans (+ 10 points en 25 ans).

Les personnes en emploi rencontrées par l'association sont des travailleurs pauvres : leur revenu moyen s'établit à 855 euros soit bien en deçà du seuil de pauvreté fixé à 1316 euros. 15 % de ces derniers occupent des emplois précaires (intérim, saisonnier) et 27 % travaillent à temps partiel (+ 8 points en 25 ans). La part des adultes en CDI a bondi de 20 à 29 % depuis 1999.

L'activité sociale du CCAS de Saint Jean de la Ruelle :

Concernant l'EPIS, 220 demandes ont été adressées à la commission en 2025, soit une baisse de 15 % par rapport à 2024 .

156 familles (157 en 2024) ont demandé au moins une fois une aide auprès de la commission, ce qui représente 577 personnes (694 en 2024) dont 253 enfants âgés de moins de 18 ans.

En 2025 le reste à vivre moyen des bénéficiaires de l'EPIS a augmenté soit 3,6€ par jour et par personne.

40,5% des bénéficiaires ont un reste à vivre inférieur à 1,5€ par jour et par personne (dont 83 % sont sans aucun revenu), en baisse par rapport à 2024. 22,3% des bénéficiaires disposent d'un reste à vivre compris entre 10 et 7€ par jour et par personne, en baisse également. Le reste des familles ont ainsi entre 1,5€ et 7€ par jour et par personne.

Une grande partie des difficultés rencontrées par les demandeurs est liée à la complexité de l'accès aux droits CAF, CPAM, des factures d'énergie difficilement compatibles avec leurs ressources et des charges courantes qui continuent à augmenter.

En 2025, 279 personnes ont été domiciliées, 211 entretiens effectués par les travailleurs sociaux et leurs stagiaires.

2. Données budgétaires rétrospectives et évolution des dépenses de personnel

A/ Les données budgétaires rétrospectives

La situation financière du CCAS a été stabilisée et les principaux résultats de l'exercice budgétaire 2025 du CCAS révèlent une situation financière maîtrisée.

Par anticipation du rapport de présentation du compte administratif 2025, et sous réserve de validation des dernières écritures de fin d'exercice par le comptable public, les principaux indicateurs financiers relatifs à l'exercice 2025 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Budget voté 2025	Réalisation 2025	%
Dépenses	3 097 106,76 €	2 852 896,58 €	92,1%
Recettes	3 097 106,76 €	3 107 274,64 €	100,3%
Résultat	-	+303 270,60 €*	

**Dont résultats de fonctionnement reportés de 335 138,19 €*

L'analyse de l'exercice 2025 met en lumière un niveau de réalisation moins élevé en dépense que l'an passé (92% contre près de 96% en 2024) et un niveau de recettes légèrement supérieur à l'inscription budgétaire (+10,2 K€), notamment grâce à la perception d'un bon niveau de recettes et en particulier des dotations de la CAF.

Pour le secteur de la petite enfance, la recette prévue était en effet de 1 189 K€, alors que la réalisation s'élève à 1 281 K€. Cela s'explique par une inscription budgétaire prudente et un bon taux d'occupation des structures d'accueil.

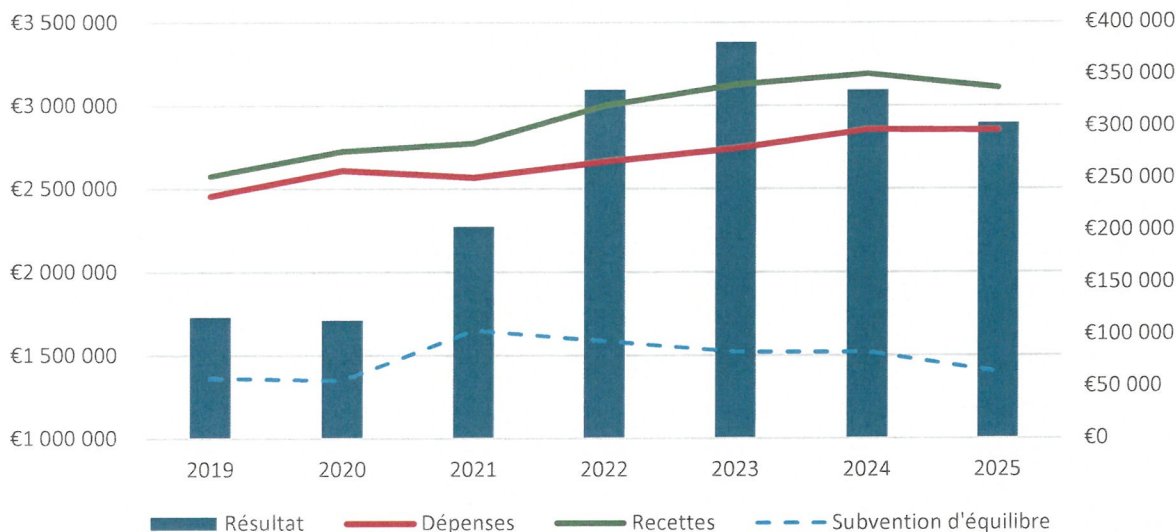
Il en découle un résultat positif pour l'exercice 2025 de +303 270,60 € (excédent).

Ce résultat est inférieur à celui constaté l'année dernière, mais demeure à un bon niveau et cela malgré le réajustement de la subvention communale de 1 520 K€ à 1 400 K€ en 2025 :

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement du CCAS ainsi que du résultat :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	2 459 195 €	2 611 898 €	2 570 188 €	2 664 542 €	2 743 742 €	2 856 015 €	2 852 897 €
Recettes	2 576 129 €	2 725 590 €	2 773 801 €	2 999 829 €	3 124 665 €	3 191 153 €	3 107 275 €
Résultat	116 933 €	113 691 €	203 613 €	335 287 €	380 923 €	335 138 €	303 271 €
Subvention d'équilibre	1 365 000 €	1 350 000 €	1 650 000 €	1 585 400 €	1 520 000 €	1 520 000 €	1 400 000 €

Evolution des dépenses, des recettes et du résultat de fonctionnement depuis 2019



Du fait de l'évolution favorable du résultat, la subvention d'équilibre avait été ajustée à la baisse en 2022 et 2023 (-8% en 2 ans), puis stabilisée en 2024. L'excédent demeurant à un bon niveau, la subvention communale a de nouveau été ajustée en 2025, à hauteur de 1,4 M€. Ce soutien est proposé à l'identique pour l'exercice 2026.

Evolution de la subvention d'équilibre versée par la ville :



Le tableau ci-après reprend les résultats de l'exercice 2025 ainsi que les résultats reportés.

- A l'issue de l'année 2025, il est constaté un déficit de l'exercice (3) de 31,9 K€ en fonctionnement et de 24,5 K€ en investissement.
- Après réintégration des résultats reportés (4), le résultat de clôture de fonctionnement (5) est de +303,3 K€ et de +56,4 K€ en investissement.
- L'excédent de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser (9) est de 54,7 K€.
- En l'absence de besoin de financement à couvrir en investissement par affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté s'établira à 303,3 K€ (contre 335,1 K€ l'année dernière).

en €	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	2 772 136,45	2 804 004,04	-31 867,59	335 138,19	303 270,60
Investissement	24 393,87	48 892,54	-24 498,67	80 897,76	56 399,09
TOTAL	2 796 530,32	2 852 896,58	-56 366,26	416 035,95	359 669,69

en €	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				303 270,60
Investissement	0,00	1 729,14	-1 729,14	54 669,95
TOTAL	0,00	1 729,14	-1 729,14	357 940,55

* besoin si précédé du signe moins

Proposition d'affectation au budget N+1		
	1068	
R	001	56 399,09
R	002	303 270,60

B/ Evolutions relatives aux dépenses de personnel

La **masse salariale** comprend la rémunération du personnel (salaires, primes, indemnités...) ainsi que les charges sociales et patronales. En 2025, elle a représenté **90% des dépenses réelles de fonctionnement**. Cette proportion est légèrement inférieure à celle de 2024 (91%).

Pour 2026, le montant prévisionnel de la masse salariale s'élève à 2 736 850 €. C'est 2,44% de plus que le montant inscrit au BP 2025. L'intégralité de l'enveloppe prévue n'a pas été réalisée en 2025 (173 K€ de non consommés), mais de nouvelles contraintes pèsent sur le prévisionnel 2026.

En particulier, cette enveloppe intègre :

- L'impact de la hausse des cotisations à la caisse de retraite des agents territoriaux : +84,3 K€
- L'augmentation du SMIC : +1,1 K€
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : +24,7 K€

La masse salariale pour 2026 comprend en outre le personnel supplémentaire en année pleine lié à l'ouverture de la nouvelle structure petite enfance Anne Sylvestre : 2 auxiliaires de puériculture supplémentaires et passage à temps complet du poste de cuisinier.

Il s'agit en outre de pourvoir les postes d'assistantes maternelles actuellement vacants pour consolider les places au sein de la crèche familiale, et d'anticiper le départ à la retraite de la responsable du pôle action sociale en cours d'année, avec un possible tuilage.

Le chapitre 012 intègre enfin une enveloppe dite « hors flux », pour le remboursement à la ville du personnel mis à disposition (RH, Finances, Direction, entretien), pour un total de 110 K€.

A noter pour la première fois en 2026 en recette, l'inscription de 25 K€ pour la valorisation d'un demi-poste dédié à la réussite éducative, par remboursement de la Caisse des écoles qui porte le dispositif financé par l'Etat.

Evolution de la structure et du montant des dépenses de personnel :

CCAS	Comptes Administratifs			Atterrissage 2025	Prévisionnel 2026
	2022	2023	2024		
Rémunérations (64111 & 64131)	1 600 077 €	1 638 553 €	1 520 849 €	1 442 020 €	1 579 991 €
NBI, SFT (64112)	4 287 €	4323 €	16 457 €	15 356 €	16 825 €
Autres indemnités (6218-64118- -64134- 64138-64136)	115 004 €	135 024 €	298 699 €	270 343 €	296 209 €
Contrats aidés et apprentis (64162-64168-6417)	/	/	12 159 €	20 296 €	22 238 €
Cotisations / charges	676 384 €	696 394 €	728 615 €	748 873 €	820 525 €
Médecine du travail (6475)	7 700 €	1 265 €	822 €	969 €	1 062 €
TOTAL	2 404 274 €	2 477 636 €	2 577 600 €	2 497 857 €	2 736 850 €

Evolution prévisionnelle des effectifs :

ETP	au 31/12/2025			Prévu au 31/12/2026		
	Tit.	Cont	TOTAL	Tit.	Contr.	TOTAL
CCAS	39	17	56	39	17	56

Les effectifs sont prévus en stabilité, malgré le départ de trois assistantes maternelles intervenu courant 2025 (deux en janvier et une en avril) et le recrutement de deux auxiliaires de puériculture pour la nouvelle structure petite enfance en milieu d'année. 56 constitue un effectif prévisionnel, partant de l'hypothèse que deux postes d'assistante maternelle auront pu être pourvus dans l'année (les démarches sont déjà entreprises pour pourvoir les postes vacants et un recrutement a pu être réalisé en début d'année).

L'ensemble des agents du CCAS hormis les assistantes maternelles effectuent hebdomadairement 37h30 et bénéficient par conséquent de 14 jours de RTT incluant la journée de solidarité.

Pour la deuxième année consécutive, le budget prévoit l'inscription de 11 K€ pour l'adhésion au CNAS du CCAS afin de faire bénéficier les agents d'une action sociale plus favorable (dépense nouvelle sur ce chapitre), l'action du CESPC étant essentiellement recentrée sur l'organisation de temps de convivialité pour ses adhérents.

Parmi les autres avantages octroyés au personnel du CCAS, on peut noter :

- **La participation aux frais de mutuelles :**
 - o 2024 : 8629 € de participation pour 28 agents
 - o 2025 : 9970 € de participation pour 28 agents
- **La participation aux frais de contrats de prévoyance :**
 - o 2024 : 4865 € de participation pour 36 agents
 - o 2025 : 5745 € de participation pour 43 agents

Les heures supplémentaires sont principalement récupérées pour l'ensemble des services, à l'exception des heures effectuées par le personnel lors de réceptions spécifiques qui sont payées.

A/ Les enjeux budgétaires du CCAS pour 2026

Les orientations 2026 traduisent la volonté de maintenir un niveau de service conforme aux missions du CCAS, tout en maîtrisant les équilibres financiers. Les enjeux se déclinent autour de trois axes : continuité des services, maîtrise des charges, sécurisation des recettes.

Le CCAS intervient sur plusieurs champs : action sociale de proximité, soutien aux publics fragiles, prévention et autonomie, et gestion de services structurants tels que ceux liés à la petite enfance. Chacun de ces champs implique des besoins humains et matériels, ainsi que des partenariats financiers.

Pour 2026, les priorités sont :

- 1) préserver la capacité d'intervention sociale et l'accès aux droits ;
- 2) garantir la continuité et la qualité de l'accueil sur la petite enfance ;
- 3) renforcer les actions de prévention et d'autonomie ;
- 4) poursuivre la maîtrise de la masse salariale et des charges générales.

1/ La Petite Enfance

La municipalité poursuivra ses efforts en faveur de l'accueil de jeunes enfants :

- Fonctionnement en année pleine de la **Maison Anne sylvestre**, proposant 75 places d'accueil. La structure a ouvert ses portes en août 2025. Les dépenses d'investissement ont été portées par la commune, avec le soutien financier de la CAF, de l'Etat et du Département du Loiret.

La **labellisation de la crèche en structure A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)** va concourir, dans une dynamique partenariale entre la collectivité et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (pôle emploi, mission locale, conseil départemental, CAF...), à soutenir l'insertion professionnelle et sociale des parents d'enfants âgés de moins de trois ans en recherche d'emploi.

- En mars de nombreux évènements seront organisés au sein de toutes les crèches et du Relais Petite Enfance dans le cadre de "*la semaine nationale de la petite enfance*". En 2026, le thème est « Des équilibres ». Il sera proposé aux parents de participer à des ateliers avec leur enfant au sein de la crèche, d'accompagner lors de sorties...
- Mi-Mai et début juin 2026, les référentes familles des MPT, les enseignants des 2 classes de TPS, et toutes les structures petite enfance organiseront conjointement la troisième édition de la rando-poussette (1 au Nord et 1 au Sud). Les rando-poussettes qui ont eu lieu en mai et 2024 et 2025 ont remporté un vif succès rassemblant plusieurs dizaines de participants.
- Dans la continuité des actions engagées en 2025, des temps de rencontre seront également proposés aux parents au sein des crèches sous forme de café-rencontre ou de temps d'échanges sur différents thèmes tels que la gestion des émotions, l'hygiène (corporelle, buccodentaire, de la maison, hygiène de vie), les dangers de la surexposition aux écrans ...Ces temps sont travaillés en amont avec la référente parentalité et les équipes.
- Enfin, 2026 verra la réalisation d'études relatives au projet de **Maison des Services Au Public (MSAP)**, porté par la ville et situé au cœur du quartier des Chaises, qui intégrera en son sein un espace adapté pour accueillir la crèche des Bleuets.

Alors que la précarité s'accroît chez de nombreux ménages et que les différentes structures d'action sociale exercent de moins en moins leur action en proximité, le Département du Loiret a unilatéralement décidé de mettre un terme à la convention qui le liait au CCAS pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA.

Dans ce contexte, le pôle d'action sociale doit plus que jamais jouer son rôle de coordinateur de l'action sociale territoriale et accompagner les habitants pour que leur situation soit bien prise en charge.

Outre l'impact social encore difficile à évaluer, cette rupture de contrat fait perdre 25 K€ de recette annuelle au CCAS.

L'accompagnement des publics en démarche d'insertion sera à réinventer, avec toutefois le maintien des informations collectives organisées par des partenaires à l'instar du Forum santé, des Vacances du SECOURS POPULAIRE, ou la journée des droits des FEMMES dans les MPT.

L'EPIS continuera de jouer son rôle pour permettre aux plus démunis d'obtenir des produits de première nécessité, et de nouvelles actions collectives seront engagées pour lutter contre l'isolement en proposant notamment des actions communes avec les MPT de la ville.

Enfin, cette année encore, des temps de rencontres et d'échanges seront organisés et coordonnés avec l'ensemble des acteurs sociaux qui interviennent sur notre territoire (Conseil Départemental, CAF du Loiret, CPAM,...) en associant les différents services de la ville pour traiter des thématiques et problématiques communes.

3/ Les Seniors

En 2026, l'action collective en direction du public seniors sera poursuivie afin de répondre au mieux aux besoins du public en particulier en matière de maintien à domicile par la mise en place d'actions de prévention mais aussi par la mise en place d'activités et d'actions de bien vivre ensemble afin de lutter contre l'isolement des seniors.

L'action municipale en direction des seniors mise en place au sein du clos de la Jeunette est ouverte aux autres services de la ville, et principalement vers les 2 Maisons pour Tous afin de répondre au plus grand nombre de seniors mais aussi pour garantir une offre d'animation complète à l'échelle de la ville.

L'antenne CLIC poursuit par ailleurs sa structuration dans ses missions d'interventions individuelles auprès du public senior grâce à un accueil et un premier accompagnement qui doivent répondre au mieux à des demandes de plus en plus protéiformes et complexes. Le CLIC bénéficie du soutien de l'action sociale du CCAS et de son réseau de partenaires spécialisés.

Enfin, cette année encore, la Municipalité et le CCAS ont pu remettre aux seniors un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année et partager un moment de convivialité autour d'un accueil café gourmand. 1200 colis de Noël ont pu être offerts (1100 l'an passé). 120 ballotins de chocolats ont également été distribués aux pensionnaires de l'EHPAD.

S'en est suivi, courant janvier, le traditionnel repas des seniors organisé à l'Unisson avec 623 repas servis (610 l'an passé) et 277 paniers repas distribués aux seniors qui ne pouvaient se déplacer pour des raisons de santé (224 en 2025).

Le service de transport collectif à destination des personnes âgées initié en 2025 sera reconduit à destination des personnes âgées de 70 ans révolus, isolées, n'ayant pas la possibilité de se déplacer par leurs propres moyens. Ce service permet de favoriser l'accès des personnes âgées aux services municipaux, de se rendre à des rendez-vous médicaux, ou d'effectuer leurs courses au Centre Commercial

des Trois Fontaines. Ce minibus reste proposé gratuitement aux utilisateurs supporté par le CCAS et par la ville.

B/ Les grands équilibres du budget primitif 2026

A ce stade de la préparation du projet de budget 2026 du CCAS, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré, à hauteur de 3 052 041 € C'est 66,8 K€ de plus que le montant du budget 2025, soit une progression de +2,2%.

Les recettes

Après la période de crise sanitaire qui avait entraîné une chute des recettes petite enfance en 2020 et 2021, la situation financière du CCAS a ensuite pu être stabilisée grâce à une hausse de la subvention communale. L'inflation et la hausse des charges de personnel, qui constituent la principale dépense du CCAS avaient par ailleurs érodés les marges de manœuvres financières du CCAS. La stabilisation de la situation financière du CCAS a été confirmée en 2024 et conforté en 2025. C'est la raison pour laquelle il a été proposé de maintenir le montant de la subvention d'équilibre à hauteur de 1 400 K€, sécurisant l'action et les marges de manœuvre du CCAS.

La progression des recettes s'explique par la hausse des produits liés à l'activité petite enfance, et cela malgré la diminution du résultat 2025 (303 K€ contre 335 K€ en 2024). La situation excédentaire des finances du CCAS a permis, ces deux derniers exercices, à bâtir une stratégie financière consistant à « puiser » légèrement dans l'excédent afin de contenir le recours à la subvention communale.

Voici la répartition par grandes masses des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2026 :

	BP 2025	Réalisé 2025	Projet de budget 2026	Part dans le BP total	Evol BP/BP
ADMINISTRATION GENERALE	9 140,03 €	15 585,55 €	31 600,00 €	1,0%	245,7%
CRECHE FAMILIALE ET RAM	455 000,00 €	371 351,59 €	370 000,00 €	12,1%	-18,7%
LAEP	14 000,00 €	14 977,40 €	15 000,00 €	0,5%	7,1%
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	420 000,00 €	439 450,42 €	452 200,00 €	14,8%	7,7%
CRECHE DES COQUELICOTS	205 030,88 €	285 137,31 €	337 300,00 €	11,1%	64,5%
CRECHE DES BLEUETS	109 000,00 €	127 439,26 €	129 800,00 €	4,3%	19,1%
AUTRE	- €	2 940,00 €	- €	0,0%	#DIV/0!
TOTAL PETITE ENFANCE	1 203 030,88 €	1 241 295,98 €	1 304 300,00 €	42,7%	8,4%
AUTONOMIE SANTE	12 700,00 €	16 124,43 €	12 870,00 €	0,4%	1,3%
SUIVI RSA	25 200,00 €	33 300,00 €	- €	0,0%	-100,0%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	335 138,09 €	335 138,09 €	303 270,60 €	9,9%	-9,5%
SUBVENTION D'EQUILIBRE	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	45,9%	0,0%
TOTAL GENERAL	2 985 209,00 €	3 041 444,05 €	3 052 040,60 €	100,0%	2,2%

Les recettes prévisionnelles 2026 du secteur de la petite enfance sont estimées à 1 304 K€ (participations des familles et prestations de service de la CAF confondues) contre 1 203 K€ en 2025, soit en progression de +8,4 % de BP à BP. Le réalisé 2025 s'élevant à 1 241,3 K€, il s'est agi de rapprocher le niveau du BP 2026 à celui du réalisé constaté en 2025, sachant qu'une hausse de la participation CAF est attendue.

Les recettes CAF sont en effet estimées à 1 100 K€ en 2026, soit très légèrement au-dessus du niveau du réalisé 2025 (1 084 K€, pour 983 K€ inscrits au BP). Le niveau de recettes sera néanmoins à surveiller

en particulier au niveau de la crèche familiale car celui-ci reste impacté par la suppression de plusieurs postes d’assistantes maternelles pour lequel une recherche de recrutement est en cours.

Le minimum garanti versé par la CAF a été revalorisé pour 2026 : le plancher (“minimum garanti”) du **bonus territoire CTG versé par la CAF** pour l’offre existante varie selon le potentiel financier par habitant du territoire et la médiane du niveau de vie. Il s’établit à 540 € par place pour les territoires les plus favorisés (PF/hab > 1 200 € et médiane du niveau de vie > 21 300 €) et peut atteindre 3 240 € par place pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les recettes familles sont estimées à hauteur de 206,5 K€, contre 229,8 K€ inscrites au BP 2025, le réalisé constaté en 2025 s’élevant à 206 K€.

Le soutien du Département dans le cadre de l’accompagnement RSA prenant fin, aucune recette n’est inscrite dans ce cadre au projet de budget du CCAS pour 2026 .

La reprise du résultat 2025 sera anticipée, permettant ainsi de bénéficier des excédents 2025 dès le vote du budget primitif. L’excédent s’élève à 303 K€ en fonctionnement et à 56 K€ en investissement.

Les dépenses

La progression des dépenses de fonctionnement s’explique avant tout par une hausse du montant de la masse salariale, qui bien que surestimée au BP 2025, nécessite des ajustements liés à des mesures nationales : 2 670 K€ ont été votés au BP 2025, alors que le réalisé pour l’année s’élève à peine à 2497 K€, soit 241 K€ non réalisés. Pour 2026, en tenant compte des mouvements de personnel connus à ce jour, la masse salariale est proposée à hauteur de 2 737 K€, soit 2,4 % de plus qu’au BP 2025.

Voici en synthèse les montants proposés par chapitre, en dépenses :

	Réalisé 2025	Budget Primitif 20245	Projet de BP 2026	Variation de BP à BP (en %)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	234 269,28 €	278 859,00 €	271 140,00 €	-2,8%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 496 557,05 €	2 670 000,00 €	2 736 850,60 €	2,5%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	21 350,65 €	30 000,00 €	37 000,00 €	23,3%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 274,75 €	5 500,00 €	6 150,00 €	11,8%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 383,62 €	500,00 €	500,00 €	0,0%
68 - DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	586,73 €	350,00 €	400,00 €	14,3%
TOTAL	2 759 422,08 €	2 985 209,00 €	3 052 040,60 €	2,2%

Les charges à caractère général diminuent de 7,7 K€ par rapport au BP 2025 (soit -2,8%). Cela est notamment dû :

- Au basculement sur le budget de la ville des dépenses affairantes à la santé des enfants, pour les actions menées au sein des écoles élémentaires et des maisons pour tous : -6 K€,
- A la diminution sensible des frais de télécommunication : -2,1 K€
- Au transfert à la ville des projets réalisés dans le cadre des appels à projets de la conférence des financeurs (ex. : ateliers prévention des chutes, yoga, mémo...) : - 2 K€

Cela compense partiellement des hausses subies par ailleurs :

- Sur les frais d’assurance : +1 K€ (et cela malgré l’optimisation du parc automobile du CCAS),

- Sur le budget eau et assainissement : +3,5 K€
- Sur la hausse du coût des repas fournis dans les crèches : +5 K€

A noter s'agissant des autres dépenses significatives du chapitre dédié aux charges de gestion courantes :

- 29 K€ sont proposés pour le repas des seniors et 20 K€ pour les colis / ballotins de chocolats,
- 16,4 K€ sont reconduits pour financer les interventions dans les structures : psy, animations...
- 10 K€ sont également proposés en reconduction pour l'adhésion au CNAS au bénéfice des agents du CCAS.

Comme indiqué précédemment, la masse salariale intègre les besoins de personnel liés au fonctionnement en année pleine de la Maison Anne Sylvestre, et prend en compte les évolutions des cotisations à la CNRACL, l'évolution du SMIC et le Glissement Vieillesse Technicité, pour un total de 2737 K€, soit une hausse de 68,6 K€ (ou +2,5%) par rapport au BP 2025.

A noter par ailleurs :

- L'ajustement du niveau des dotations d'amortissement (écritures d'ordre) : +7 K€ (042), lié au niveau élevé d'investissement réalisé en 2025,
- La hausse des autres charges de gestion courante de 650 € lié à l'ajustement de l'enveloppe dédiée à la décade des non partants (3,5 K€ proposés).

L'investissement

Les dépenses d'investissement portées par le CCAS sont proposées à hauteur de 20,1 K€, correspondant principalement à des besoins de remplacement de mobilier, de matériel et d'électroménager pour les services et les structures d'accueil petite enfance.

Les besoins recensés sont les suivants :

POLE	MONTANT	OBJET
PETITE ENFANCE	950 €	Un smartphone pour l'agent Médiateur Réussite Educative (250 €), 2 écrans + 2 stations d'accueil pour le deuxième étage du CCAS pour les agents sans bureau fixe (150x2 + 200x2 = 700€).
	1 350 €	Les Bleuets: 1 tabouret 5 roulettes + 3 cales dos + porteurs
	500 €	Provision Coquelicot si besoin de mobilier / matériel complémentaire
	9 140 €	MPE : meuble salle de change (7,2 K€) +table inox cuisine + 1440€ remplacement 2 lits bebe
	5 000 €	MPE : aménagement salle snoezelen (matériel, jeux...) (financement à demander CAF)
	2 500 €	remplacement électroménagers HS
	680 €	Les Bleuets achat grand parasol + 2 motos enfants
TOTAL	20 120 €	Recettes = Amortissement 37 K€, résultat 56,4 K€, FCTVA 5 K€

Cette section est à ce stade en suréquilibre grâce aux trois recettes suivantes :

- Affectation du résultat : 56,4 K€
- Amortissements : 37,0 K€
- FCTVA : 5,0 K€

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 045-264500281-20260204-2026CCAS007-DE

